



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 11 octobre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le onze octobre à vingt heure le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de la commune d'Estillac, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLY, le Maire.

Présents : GILLY Jean-Marc, BULENS Bruno, DEUZE Malika, MAGNI Claude, CAUSSE David, ARCHIAPATI Monique, GASTOU Cyril, PETIT Céline, SAUZEAU Éric, FORT Marie, CASTENDET Cyril, PÉBÉRAT Anne, GILLY Harmonie, et ESCUDIE Marjorie.

Absents excusés : BEZOLLES Colette, TEULET Jean-François, LOMBARD Laura et BIZE Nicolas

Madame GILLY Harmonie a été nommée secrétaire.

=====

ORDRE DU JOUR :

- AFFAIRES GENERALES :
 - o Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021,
 - o Fusion PAPS,
 - o Garantie d'emprunt Domofrance,
 - o Octobre Rose,

- URBANISME :
 - o Acquisition parcelle BC121,
 - o Adressage zone d'activités les portes d'Estillac,

- FINANCES :
 - o Décision modificative,

- QUESTIONS DIVERSES

DEBUT DE SEANCE 20h00

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.

DELIBERATION 57 - 2021 : Approbation Du Compte-Rendu De Séance Du Conseil Municipal Du 21 Septembre 2021

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021, également transmis aux élus par voie électronique. Ce compte rendu reprend l'ensemble des délibérations approuvées et des discussions à l'ordre du jour.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021.

DELIBERATION 58 - 2021 : Modification de la liste des rues – Adressage de la voie permis d'aménager « Les Portes d'Estillac » - Chemin de la plaine d'Estillac

Afin de faciliter la localisation et l'identification des administrés et des entreprises sans équivoque et pour une meilleure accessibilité pour tous les services (distribution du courrier, livreurs, services de secours ...), il convient, le plus tôt et le plus en amont possible, de dénommer et de numéroter les voies qui desservent les lotissements et permis d'aménager.

Une nouvelle voie va être créée conformément au plan joint et un complément de nom doit être ajouté à la liste des voies déjà établie sur la commune :

- **Chemin de la plaine d'Estillac**

**Vu l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

FORMULE à 13 voix pour et 1 voix contre, un avis favorable à la dénomination de Chemin de la plaine d'Estillac,

DECIDE d'affecter, d'ores et déjà, pour une meilleure identification, la numérotation (paire et impaire) des futures habitations de la voie, conformément au plan ci-joint.

DELIBERATION 59 - 2021 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°01

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative du budget n°1 suivante :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) : Autres Bâtiments (ALSH)	20 000,00	1641 (16) OP 120 : Emprunts	-1 230 000,00
21318 (21) : Autres Bâtiments (Maison Damestoy)	170 000,00	13251 (13) OP 120 : GFP de rattachement (FST)	-120 000,00
21568 (21) : Autre matériel et outillage d'incendie (complément DECI)	15 000,00	1321 (13) OP 120 : Etat et établissements nationaux (DSIL)	-600 000,00
2152 (21) : Voirie (Perrouthis)	400 000,00	1321 (13) OP 120 : Etat et établissements nationaux (ANS)	-479 370,00
21538 (21) : Autres réseaux (bassin)	49 216,80		

21531 (21) : Réseau d'adduction d'eau	3 600,00		
2158 (21) : Autres installations techniques	2 606,40		
2313 (23) OP 120 : Constructions (SMA)	-3 089 793,20		
	0,00		
Total Dépenses	-2 429 370,00	Total Recettes	-2 429 370,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à son application

DELIBERATION 60 - 2021 : Acquisition parcelle BC 121

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition du bien immobilier cadastré section BC 121 au prix de 155 000€ ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et l'ensemble des documents afférents ;

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal,

Formule à l'unanimité un avis favorable sur l'acquisition de la parcelle BC 121.

DELIBERATION 61 - 2021 : Garantie emprunt Domofrance impasse des vignes

Domofrance réalise une opération d'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs individuels sociaux et afin de réaliser ce projet sollicite la garantie de la commune d'Estillac à hauteur de 50% sur le montant total du contrat de prêts de 1 410 043.00 €.

Considérant que la garantie publique sollicitée par Domofrance est un maillon essentiel dans la production de logements sociaux et qu'elle permet aux organismes d'habitat social d'obtenir des prêts à des conditions privilégiées.

Considérant que cette garantie permet de faire bénéficier aux locataires des loyers plus bas et également optimiser la production de logements.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE pour l'accord d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour l'acquisition par Domofrance de l'opération d'acquisition de 10 logements locatifs individuels sociaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui s’y rapportent,

DELIBERATION 62 - 2021 : Fusion PAPS

Monsieur le Maire présente au Conseil la gouvernance nouvelle en cas de fusion avec la Communauté de Communes Porte d’Aquitaine en Pays de Serres. Le futur Conseil d’Agglomération composé des deux entités sera donc après fusion composé de 44 communes, 85 conseillers communautaires, dont 15 Vice-présidents. Est rappelée la répartition des sièges ainsi que le nouveau fonctionnement comprenant la fréquence et composition des Conseils et Bureaux. A la suite de l’étude du calendrier prévisionnel, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de voter.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

DÉCIDE de donner un avis favorable à la fusion de l’Agglomération d’Agen avec la Communauté de Communes Porte d’Aquitaine en Pays de Serres en un seul Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre

VALIDE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de l’Agglomération d’Agen et de la Communauté de Communes Porte d’Aquitaine en Pays de Serres tel que délimité dans l’arrêté préfectoral n° 47-2021-09-10-001 du 10 septembre 2021 portant le territoire de la nouvelle Agglomération d’Agen aux 44 communes

VALIDE EN CONSEQUENCE les statuts applicables au nouvel EPCI fusionné tels qu’ils figurent en annexe de l’arrêté préfectoral n° 47-2021-09-10-001 du 10 septembre 2021.

DELIBERATION 63 - 2021 : Fixation des tarifs pour la journée octobre rose

Monsieur Le Maire expose à l’assemblée que la mobilisation d’OCTOBRE ROSE contre le cancer du sein se déroulera tout le mois d’octobre. La commission a prévu cette année le 24 octobre 2021 pour organiser, en partenariat avec Action Cancer 47 sur la commune, une multi randonnée. Il est nécessaire pour cela de fixer les différents tarifs dont les bénéfices seront intégralement reversés à Action Cancer 47.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l’unanimité

DÉCIDE d’appliquer les tarifs suivants :

- Tickets verts 5 € (1 Parcours avec collation)

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

- ✚ **COVID à l'école** : Monsieur le Maire informe les conseillers de la fermeture de 5 classes suite à des cas positifs à la Covid-19.
- ✚ **Points sur les inondations du 8 septembre : réunion sinistrés et CatNat** : Monsieur le Maire informe du décret reconnaissant l'état de catastrophe naturelle. Il informe également les conseillers de la réunion qui se tiendra le 13 octobre suite aux inondations. Est présentée la lettre à l'attention de Monsieur le Préfet qui sera envoyée à l'issue de cette réunion, après signatures des sinistrés.
- ✚ **ALSH** : Sont présentés les derniers devis concernant les investissements de l'ALSH pour la peinture et le nettoyage de remise en état suite aux travaux.
- ✚ **DECI** : Monsieur le Maire cite les différents futurs emplacements des bâches, ainsi que le devis de TICA TP pour leurs réalisations.
- ✚ **Emplacement réservé Bense** : la cartographie des emplacements réservés est présentée au Conseil municipal.
- ✚ **Duo DAY** : L'évènement aura lieu le 18 novembre prochain, la commune d'Estillac participera.
- ✚ **Point RH**
- ✚ **PMP** : De nouveaux services vont être mis en place, dont : voisins vigilants, également la mise en place de permanence à la Mairie d'Estillac sur rendez-vous les lundi et vendredi après-midi. Un arrêté concernant les objets trouvés est en train d'être mis en place, ainsi qu'une convention avec les vétérinaires pour les animaux trouvés sur la voie publique.
- ✚ **Ferme pédagogique** : Monsieur le Maire informe le Conseil des dernières informations concernant le projet, à savoir qu'il ne sera finalement plus nécessaire de procéder à une modification du PLUi.
- ✚ **Fibre** : Est présentée la cartographie d'extension de la fibre sur la commune.
- ✚ **Téléthon**
- ✚ **Noël des enfants** : La gendarmerie en hélicoptère le 08/12
- ✚ **Plantations fleurs hiver** : corvée élus
- ✚ **Camélat** : Monsieur le Maire présente les dernières informations sur l'avancée du pont.
- ✚ **LGV** : Est présentée le projet de financement de la LGV Bordeaux – Toulouse.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 23h15.